

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- **Après une absence prolongée**, ne pas boire immédiatement l'eau du robinet. Laisser couler l'eau quelques instants (la récupérer pour des usages non alimentaires par exemple).
- **Si l'eau du robinet présente une saveur particulière ou un aspect inhabituel**, signalez-le immédiatement au service eau et environnement du Grand Belfort.
- **L'eau chaude sanitaire** ne doit pas être utilisée pour la boisson et la préparation des aliments.
- **Lorsqu'il subsiste des canalisations en plomb dans les habitations**, l'eau peut comporter du plomb dissous, notamment lorsque l'eau a stagné dans les tuyauteries. Le cas échéant, il convient de laisser couler l'eau quelques instants avant consommation. Il est vivement recommandé de changer les canalisations en plomb des habitations par un professionnel.

PRÉSERVER LA RESSOURCE

L'eau est une ressource précieuse. Dans le cadre notamment des arrêtés sécheresse, les usagers sont invités à réparer les fuites d'eau et à réduire, dans la mesure du possible, leur consommation d'eau. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Allan (SAGE Allan) préconise l'utilisation de l'eau de pluie pour les usages extérieurs uniquement.

Les analyses sont consultables :

- À la **Direction de l'eau et de l'environnement**,
4 Rue Jean-Pierre Melville, 90000 BELFORT.
- Sur le site **www.grandbelfort.fr** (rubrique EAU).



Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté
Unité Territoriale Santé Environnement Nord
Franche-Comté
8 rue Heim - CS 90247 - 90 005 BELFORT Cedex
Téléphone : 03 84 58 82 18 - Télécopie : 03 81 65 58 65
Courriel : ARS-BFC-DSP-SE-NFC@ars.sante.fr

—latitude90.fr | Crédits photos : DR

Qualité de l'eau | 20 d'alimentation | 21

Conclusion sanitaire de l'Agence Régionale de Santé

L'eau distribuée en 2021 sur les communes du Grand Belfort a été de bonne, voire de très bonne qualité bactériologique.

L'eau est conforme aux limites physico-chimiques en vigueur sur 7 des 9 unités de distribution de Grand Belfort.

Sur les unités de distribution de Foussemagne et de Petit Croix, il est signalé la présence de pesticides à des concentrations supérieures à la limite de qualité fixée par la réglementation, tout en restant conforme aux exigences de sécurité sanitaire.

Un plan d'action est mis en œuvre par Grand Belfort pour rétablir dans les meilleurs délais la qualité de l'eau à la ressource et en distribution.

CONTRÔLE SANITAIRE DE L'EAU D'ALIMENTATION

organisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les analyses sont réalisées sur les ressources (captages), stations de traitement et réseaux des neuf unités de distribution (UD).

Une UD est caractérisée par un réseau de canalisations distribuant une eau de qualité homogène.

Cette synthèse a été élaborée à partir des données détaillées communiquées par l'ARS, consultables au service Gestion des usagers du Grand Belfort.

	UNITÉS DE DISTRIBUTION	ANGEOT	ARGIESANS	BELFORT	EGUENIGUE	EVETTE-SERMAMAGNY	FOUSSE-MAGNE	MORVILLARS	PETIT-CROIX	SUD AGGLOMÉRATION
	POPULATION DESSERVIE	2 395	1 305	77 432	1 337	2 932	919	4 628	2 527	9 541
RESSOURCE EXPLOITÉE	Aquifère de la Savoureuse (nappe alluviale)	X	X	X	X	X	X	X		X
	Aquifère des cailloutis du Sundgau								X	
	Eau superficielle (Mathay)			X	X					X
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES	Réalisés	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Périmètres de protection en cours de révision						X	X		
TYPE DE TRAITEMENT DE DÉSINFECTION	Désinfection à l'eau de javel						X			
	Reminéralisation		X	X	X	X				X
	Désinfection au chlore gazeux	X		X	X	X		X	X	X
	Désinfection au bioxyde de chlore		X							
QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUÉE EN 2021	Nombre total d'analyses réalisées en 2021 et représentatives de l'eau distribuée	20	7	149	31	17	10	16	12	41
	Nombre d'analyses microbiologiques non conformes aux limites de qualité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre d'analyses non satisfaisantes aux références de qualité	1	0	0	0	0	0	2	0	0
QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE DES ANNÉES PRÉCÉDENTES*	2019	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	2020	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	2021	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
PESTICIDES	Présence de pesticide	ponctuelle	non analysé	absence	absence	absence	chronique	ponctuelle	chronique	absence
	Dépassement de la valeur limite	non	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	oui	non	oui	sans objet
	Dérogation préfectorale autorisant la consommation de l'eau avec mise en place de démarches obligatoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	oui	sans objet	oui	sans objet
	Restriction des usages de l'eau	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	non	sans objet	non	sans objet
INTERPRÉTATION SANITAIRE DE L'ARS**	Qualité bactériologique	B	TB	TB	TB	TB	TB	B	TB	TB
	Qualité physico-chimique	S	S	S	S	S	S***	S	S***	S

* % d'analyses non conformes ** S : satisfaisant / B : bonne qualité / TB : très bonne qualité

*** cf. note explicative pour les pesticides